

La CLI de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chinon

Rôle et missions

Les Commissions Locales d'Information (CLI) sont des instances obligatoires ayant une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations d'un site nucléaire.

Création

Les CLI ont été instituées suite à la parution de la circulaire Mauroy du 15 décembre 1981. Les Présidents des Conseils départementaux deviennent alors Présidents des CLI de plein droit. Le décret du 12 mars 2008, pris en application de la loi relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (Loi TSN) du 13 juin 2006, en définit la composition et le rôle précisément. La CLI du CNPE de Chinon a été créée par arrêté du Président du Conseil départemental en 1993. Deux arrêtés, l'un de composition et l'autre de nomination, pris respectivement le 3 juillet 2017 et le 6 décembre 2017, régissent aujourd'hui sa composition.

Composition

Sous la présidence de Monsieur Fabrice BOIGARD, Vice-Président du Conseil départemental en charge de l'Environnement et des relations avec Tours Métropole Val de Loire, les membres à voix délibérative de la CLI sont répartis dans 4 collèges :

- le collège des élus des départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire (40 membres),
- le collège des représentants des associations de protection de l'environnement (7 membres),
- le collège des représentants des organisations syndicales de salariés du CNPE de Chinon et des entreprises prestataires (7 membres)
- le collège des personnes qualifiées et les représentants du monde économique (8 membres).

Des représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), du CNPE de Chinon, des services de l'État compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire suivent et participent également aux travaux de la CLI.

[ASN](#)

[EDF](#)

Fonctionnement

Conformément à son règlement intérieur, la CLI du CNPE de Chinon se réunit au moins 2 fois par an. Elle possède un Bureau, présidé par le Président de la CLI, chargé d'organiser les travaux de la CLI et de veiller à l'application de ses décisions. Le Bureau se réunit au minimum deux fois par an, 1 mois avant chaque CLI.

La CLI du CNPE de Chinon ne possède pas de budget propre. Elle fonctionne avec les moyens des services du Conseil départemental, en particulier du service Environnement.

Par ailleurs, a été créé le principe des commissions techniques qui se réunissent à la demande, avec des membres volontaires, sur des sujets pointus dont l'exposé n'est pas réalisable en réunion plénière.

La CLI du CNPE de Chinon adhère à l'Association Nationale des Commissions et Comités Locaux d'Information (ANCCLI). L'ANCCLI se veut avant tout un lieu d'échanges et de discussion entre les CLI.

[ANCCLI](#)

Actualités : la campagne de distribution des comprimés d'iode

En France, le Gouvernement a décidé en 1997 d'organiser des distributions de comprimés d'iode pour les populations résidant dans un rayon de 10 km autour des centrales nucléaires. Ce rayon correspond à la zone du plan particulier d'intervention (PPI) dans laquelle des actions de protection et/ou de prévention seraient pertinentes dans les 24 heures suivant un accident nucléaire. Depuis 1997, la distribution préventive d'iode a été renouvelée en 2000, 2005 et 2009.

La dernière campagne de distribution qui s'est déroulée en février et mars 2016 concerne, sur le territoire national, l'ensemble des 70 000 établissements recevant du public (ERP) tels que les écoles, les administrations, les entreprises publiques et privées (y compris les commerces de proximité), les locaux associatifs, les installations sportives, les lieux de culte, ainsi que les 427 000 foyers répartis dans les 500 communes situées à l'intérieur du rayon de 10 km autour des centrales nucléaires.

Cette campagne repose en premier lieu sur l'implication des citoyens qui doivent aller retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie, et qui deviennent ainsi les premiers acteurs de leur protection. C'est la raison pour laquelle la campagne de distribution préventive d'iode de 2016 a eu pour objectif de sensibiliser au risque nucléaire et de développer une culture de la radioprotection parmi les populations.

Cette campagne a été organisée conjointement par la Préfecture d'Indre-et-Loire, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et EDF. Elle a été financée par EDF.

La CLI du CNPE de Chinon a organisé une réunion publique le 11 mars 2016 afin de sensibiliser la population au risque nucléaire et de rappeler le but et le fonctionnement de la campagne de distribution alors en cours.

L'ASN a publié le bilan de cette campagne, particulièrement satisfaisant en Indre et Loire.

En effet, par rapport à la précédente campagne de 2009, le taux national de retrait d'iode en pharmacie a crû de 12% pour les particuliers à 51% (55,7% pour le site de Chinon).

Ce taux est de 38% (42,1% pour le site de Chinon) pour les entreprises et les établissements recevant du public.

Il est enfin de 96% pour les établissements scolaires (100% pour le site de Chinon).